



Assistance aux familles nombreuses. Revision des assistés:

1 Roche Jean Marie de Maupertuis, à rayer;

2 Roget Eugène, de la Grand' Haie, à rayer;

3 Rebeyrolle Jean, rue de la Basse. Léandre, à rayer;

4 Demoulin François, rue Emile Zola, à rayer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq et les Membres présents ont signé au registre.

Gouttieré *partenier* *Massez 73antin* *Le Guérin*
Houzeau *Levavasseur* *Verneauz Marchais Février*
J. J. Cipriani

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le samedi, des ~~septembre~~ mil neuf cent trente-huit, à neuf heures huit, au lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- 1 Compte administratif du Maire;
- 2 Budget additionnel de 1938;
- 3 Budget des chemins vicinaux et ruraux;
- 4 Approbation d'achat du mobilier de la maison du Parc;
- 5 Avancement de M. Beaufière, 1^e secrétaire;
- 6 Nouveau tarif des tramways;
- 7 Construction du chemin du Patisseau;
- 8 Mission de terrain par voie d'alignement;
- 9 Etude du chemin rural de la Brotte au Genétal;
- 10 Allocation familiales en poste fixe;
- 11 Réfection du pont de la Mare de Racou;
- 12 Mise en état de la viabilité du chemin Marteau;
- 13 Clôture des colonies de vacances;
- 14 Affaires diverses;

Le Maire

J. J. Cipriani

Conseil Municipal Séance du 10 septembre 1938

Le dix septembre mil neuf cent trente-huit, à neuf heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Pege', s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Thignais, maire.

Etaient présents: M. M. Marchais, Langeron, Guérin, Hervouet, Vignau, Marcheteau, Barreau, Landrieu, Goutier, Chauvelon, Hamouot, Pérignon, Giraud, Boëtin, Marieu, Charnier, Ollier et Chalet.
Etaient absents: M. M. Gaer-Mailliet, Turpin, Sorin, Fabrice, Ordronneau, Lefort, Jeanneau, Gérondeau et Clouet.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Compte administratif de l'exercice 1937. M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil son compte administratif des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1937.

Le Conseil Municipal, vu le compte rendu par M. Lucien Le Gall, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1937 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend:
1^o le rappel du compte de 1936; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1937; les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1937 établi, regard du compte mentionné, et prenant tout les recettes et les dépenses pour l'dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1938;

Vu les pièces justificatives apportées à l'appui tout du compte de la gestion 1937 que des opérations supplémentaires effectuées en 1938; vu les budgets primitif et additionnel des dépenses formées de l'exercice 1937, arrêtés par M. le Préfet et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant l'dit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. l'Ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par leur montée et la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée;

Considérant que toutes les recettes et les dépenses ci-joint ont été effectuées régulièrement,

Délibéré:

Article 1^o.- Statuant sur la situation des Comptable au 31 décembre 1937, sauf le règlement et l'apurement conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, modifiée par l'article 36

du décret du 5 novembre 1936, le Conseil admet les recettes de la gestion 1937 pour la somme de 2.179.063.⁰ 33

Les dépenses pour celles de 2.548.517.⁰ 97

Taxe l'excédent de la dépense à 369.475.⁰ 64

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de 499.403.⁰ 77

Déclare le Comptable débiteur sur son compte de gestion de 1937, de 1.299.28.⁰ 13

Article I... Statuant sur les opérations de l'exercice 1937 sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1937 que pendant les trois premiers mois de la gestion de 1938, savoir :

En recette, pour 1.279.771.⁰ 56

En dépense, pour 2.235.199.⁰ 28

D'où il résulte un excédent de recette 1.64.571.⁰ 28

Le résultat définitif de 1936 ayant présenté un excédent de recette de 228.538.⁰ 75

Le résultat définitif de l'exercice 1937 est un excédent de recette de 273.111.⁰ 03

Article II... Le Conseil demande que il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir : toutes justifications relatives aux éléments financiers de ce compte.

Compte de gestion de M. Le Gall, Receveur municipal. - Ensuite M. le Maire faitmet à l'examen du Conseil le compte de gestion de M. Le Gall, Receveur Municipal, pour l'exercice 1937.

Le Conseil, après examen, approuve ledit compte de gestion et déclare le Comptable débiteur de la somme de 273.111.⁰ 03 pour son compte de gestion de 1937.

Chapitres additionnels au budget de 1938 des chemins vicinaux. - Peut-être l'entretien des chemins vicinaux, le Conseil approuve les recettes et crédits supplémentaires des chapitres additionnels au budget de 1938 pour l'entretien des chemins vicinaux.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 20.657.⁰ 42

Budget provisoire de 1939 pour l'entretien des chemins vicinaux. - Après que le Maire donne lecture au Conseil, du budget de 1939 proposé par les Ingénieurs du Service vicinal pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories

Les recettes s'élevant à 189.361⁰

Les dépenses à 158.846

Ledit budget est adopté tel qu'il est établi.

Budget de 1939 pour l'entretien des chemins ruraux. - Lecture est ensuite donnée des propositions des Ingénieurs du Service vicinal

pour l'entretien des chemins ruraux reconnus en 1939.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 360 775

Le Conseil l'apprécie tel qu'il est établi.

Construction du chemin rural reconnu N°15. - M. le Maire donne connaissance au Conseil du dossier relatif au projet de construction du chemin rural N°15, du Petitseau.

Le Conseil, après avoir examiné les plans, devis, bordereaux de prix et entendue lecture du rapport de M. l'Ingenieur du service vicinal,

Accepte le devis s'élevant à la somme de 27. 500^f

Demande à M. le Préfet d'autoriser la mise en adjudication des travaux de construction.

Solicite de la Commission départementale une subvention complémentaire de 68%.

Déclare que la dépense sera prévue au budget additionnel de 1938, à l'article 116.

Demande de virement de crédit voirie urbaine. Ensuite M. le Maire expose au Conseil que un crédit de 30 864^f est inscrit à l'article 112 du budget de 1938 pour construction de trottoirs et caniveaux, grande et petite voirialité.

Cette somme provient de l'excédent des prestations. Elle ne sera pas employée cette année, car il est préférable d'attendre que le service d'eau soit installé.

Une partie du crédit pourrait être employé à l'entretien de la voirie urbaine, l'entretien des chemins ruraux reconnus étant assuré.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'autorisation de prélever une somme de vingt mille francs sur l'article 109 du budget pour l'affecter à l'entretien des rues, places et places publiques.

Approbation d'achat du mobilier du Parc Municipal. - M. le Maire expose au Conseil qu'il est entré en pourparlers avec M. Ferradou, Industriel au Doeet, commune de Saint-Sébastien, pour achat d'un mobilier nécessaire à l'aménagement de la salle communale de la maison du Parc. M. Ferradou vendra la commune de Régis un mobilier composé d'une grande table sculptée, de deux huit fauteuils, de deux grandes glaces avec encadrement ovangé et de deux grandes desserte d'appui le tout pour la somme de trois mille francs.



Après cet exposé, le Conseil reconnaissant l'utilité de cette acquisition, autorise M. le Maire à couvrir le marché pour la somme de trois mille francs qui est convenue.

Avancement de classe du secrétaire en chef. - Sur la proposition
de M. le Maire, M. Henri Beaupré, secrétaire en chef de la Mairie,
est promu de la sixième classe à la cinquième classe de son
emploi, avec effet du 1^{er} janvier 1938.

Budget additionnel de 1938.. M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1938 et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil, après examen et après en avoir délibéré, fixe les recettes à la somme de 769.761.636 et admet les dépenses ainsi qu'il suit:

182	Chaufrage de la mairie	7.000
184	Entretien des tombes au Bois du Cimetière	3
186	Inspection médicale des écoles	5.00
187	Dépenses pour service supplémentaire des P.T.T.	325
194	5 ^e annuité de l'emprunt de 10.000 ^{fr}	5 41
196	Entretien et aménagement du parc municipal	10.000
198	Enlèvement des bœufs	6.000
200	Déficit d'exploitation des tramways	45.000
202	Achat d'un fourgon	40.000
204	Acquisition d'immeubles	16.500
206	Entretien de la voirie urbaine	7.000
207	Construction d'une maison pour le jardinier du parc	40.000
209	Redevance pour les élèves fréquentant les écoles de Nantes	3.500
214	Annuité de l'emprunt de 375.000 ^{fr}	10.000
229	Emplor de l'emprunt de 375.000 ^{fr}	375.000
237	Dépenses imprévues	200
	Total des dépenses supplémentaires	769.743 76
	Recettes supplémentaires	769.762 46
	Excedent de recettes au budget prévisionnel	40 57
	Excedent définitif des recettes en 1938	59 09

Changement de tarifs des tramways. - M. le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettre de M. le Directeur général de la Compagnie des tramways de Nantes, en date du 31 octobre 1938, par laquelle il se propose de créer des tarifs spéciaux pour les parcours mixtes intéressant le réseau urbain et la ligne départementale de l'île de Ré au port de Croix-Médoc.

Ces tarifs sont établis de la façon suivante :

21 de Novembre. St Nicolas au coeur pour le Pout. Roestraen - 1, 50
 B1 id à l'église St Paul de Reye - 1, 57 g
 C1 id aux Croix Moelius - 2, 50

La perception de ces taxes serait constatée par la délivrance de billets spéciaux dont le produit serait versé entre le réseau urbain de Nantes et la ligne de Pont-Rousseau. Cervin-Moulin, aux tarif ordinaires applicables aux parcours effectués sur ces deux réseaux.

La répartition pour les billets à 1.50 serait la suivante pour
la ligne départementale : les $\frac{3}{11}$ des produits
Les billets à 1.75 les $\frac{4}{13}$ id



191

Les billets à 8^fles 6¹⁵

Le système actuel des billets spéciaux à la ligne des Crois-Moulin ne subsisterait que pour les parcours limités à cette ligne, ainsi que pour les porteurs de titres spéciaux du réseau urbain (cartes de circulation, abonnements, tarif réduits, etc...) qui prolongeraient leur voyage sur la ligne départementale.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil approuve cet essai pour attirer les voyageurs et admet, en principe, les tarifs proposés. Toutefois cet arrangement est donné sous la réserve suivante : que les voyageurs en provenance de la ligne des Crois-Moulin puissent changer de voiture au Pont de Pirmil, pour emprunter indifféremment les tramways se dirigeant soit sur le Pont-du-Cens, soit sur Longchamp et ce, sans avoir besoin de prendre un nouveau billet. Nous croyons que cette facilité serait de nature à améliorer le trafic sur la ligne, sans causer à la Compagnie exploitante aucun frais supplémentaire. En effet, le nombre des voitures en circulation n'aurait pas à être modifié.

Nettoyage de Carentenac. - M. Chauvelon expose au Maire que les rues de Carentenac ne sont pas nettoyées par le cantonnier du service.

M. le Maire répond qu'il a constaté le fait et que le nécessaire sera fait.

Après l'intervention de M. Olive qui demande qu'on dépose un conseiller municipal de Carentenac pour diriger le cantonnier chargé du nettoyage, le Conseil charge M. Chauvelon de cette direction.

Transformation d'un local pour logement du jardinier du Parc. - Ensemble le Conseil autorise M. le Maire à faire exécuter les travaux de transformation d'un local du Parc pour servir de logement au gardien-jardinier. Le devis s'éleve à 37 661.⁵⁰ 65. Les crédits étant inscrits à l'article 307 du budget additionnel, le Conseil demande à M. le Préfet d'en autoriser la mise en adjudication.

Mise en état de viabilité du chemin Marteau aux Chapelles. - Puis le Conseil autorise le Maire à mettre en état de viabilité le chemin Marteau aux Chapelles, ainsi que le chemin de la Melette jusqu'à la limite des habitations. Les crédits seront pris sur ceux affectés à la voirie urbaine.

Etude du chemin rural de Braud à la Fontaine-Laurent. - Après le Conseil autorise le Maire à faire exécuter par le Génie rural

30/11/11
4-11-11-38
app

30/11
4-11-11
approvée 6-5-11

l'étude du chômage rural non reconnu de Grand au chômage rural N° 16.

Allocations familiales aux festoyeurs. - Le Conseil décide ensuite d'accorder les allocations familiales aux festoyeurs communaux. Ces allocations seront proportionnelles aux salaires que ils reçoivent de la commune.

réfection du perré du vivier de Raçou. - Après l'exposé de M. le Maire sur la nécessité de réparer le perré du vivier de Raçou, le Conseil donne son approbation, conformément au devis établi par M. Brethaud qui s'élève à 11.500^f.

Subvention à l'œuvre des colonies de vacances. - Sur la demande du Conseil d'Administration de l'Œuvre des Colonies de Vacances, le Conseil autorise le Maire à accorder une subvention de deux cents francs pour cette œuvre.

Assistance diverses. - Puis M. le Maire invite le Conseil à se former en comité secret pour procéder à l'examen des différentes demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, revision

- 1 Bahaud Clément de la Bass. Lande, radié à partir du 1^{er} octobre
- 2 Bechat François, rue de l'Industrie, maintenu.
- 3 Berton Léonide veuve Besnard, radiée, non nécessaire.
- 4 Boche Léontine, rue du Puits-Baron, maintenue.
- 5 Chataigner Jean Baptiste, du Chatellier, maintenu.
- 6 Bizet Jeanne veuve Férré, la Haub. Fl., à radié à partir du 1^{er} octobre
- 7 Frenchet Jean, du Chatellier, non nécessaire, à radié.
- 8 Blanchard Stéphanie, b. manquant suffisant, à radié.
- 9 Veuve Gréhin née Douillard, de la Blondière, à radié.
- 10 Haie Pierre, la Blondière, à radié.
- 11 Honore Gédore de la Carré, maintenu
- 12 Veuve Lestage née Chagnaud Ernestine, rue du Pinier, à radié.
- 13 Lucas Augustin, la Marinière, pension d'ascendant, à radié.
- 14 Veuve Merceron Léontine, rue de la Gare, maintenue
- 15 Moison Tiagois, les Noaudières, à radié.
- 16 Morvan Lédonien, la Bass. Lande, à radié.
- 17 Orchampon Henri, la Bass. Lande, à radié, f. travaille.
- 18* Veuve Fégaud née Lanarié; non nécessaire, à radié.
- 19 Sorini Léontine de Brentanocourt, rançonnée à 100^f.

Assistance aux vieillards, nouvelles demandes:

Veuve Brechotiere née Gillet, r. Andrézieux Briand, proposée pour 60^f

3/12
3/12/1937
app

- HFB

2^e Veuve Geay née Gâtau Léone, proposé pour 50^f

3 Devos Geston, proposé pour 30^f par mois.

4 Pinçon Pierre de Maupertuis, proposé pour 55^f

5 Veuve Roger née Bru Marie la Galassière, proposé pour 60^f

6 Veuve Cheneau née Guibert Rosalie, proposé pour 41^f

7 J^e Coreau née Rousselie, de la Marinière, proposé pour 70^f

8 Veuve Gourreau, née Jeannoau, rue Emile Blandin, rejet.

9 Ricordeau Marie, la Cheneau, proposée pour 80^f par mois.

10 Drouet Marie, Chateau de Razo, proposée pour 30^f

11 Veuve Bloch, rue du Petit-Baron, majoration spéciale, article 3^e bis, proposé

Assistance des femmes en couches.

1 Guilloud Marie J^e Macé, rue Emile Blandin, 6^e enfant, proposé

2 Gauthier Anna J^e Besnier, 5^e enfant, proposé

3 Vigy Limous J^e Verne, des Chapelles, défaillante, rejet.

4 Chomazou Jeanne J^e Lorin, rue de l'Industrie, 2^e enfant, proposé

5 Boudaud Marie, J^e Augerou, dommable de sonnes, Vendée, 4^e enfant, proposé.

Assistance médicale, assurances Sociales:

1 Peltéot Blémendine, Veuve Jeannoau, du Port au Blé, adoptée.

2 J^e Charpentier née Hervé Germaine, du Port au Blé, adoptée.

3 Chantrel Armand, payé le complément des A.S., adopté.

4 Morillon Félix, de Carentenval, participe pour 10^f par jour, adopté.

5 Cartgan Albert de Carentenval, paie la $\frac{1}{2}$ moitié du compl. des A.S. adopté.

6 Le Goff Albert de Carentenval, admis.

7 Dauby Auguste de Razon, paie 10^f par jour, adopté.

8 Cormerais Eugénie, payé le complément des A.S. adopté.

9 Baudry Suzanne, rue de Montluc le père paie la complément des A.S. adopté.

10 Macé Donatiem, rue Emile Blandin, paie le compl. des A.S. adopté.

11 Gensot Blodelle de Chêne-Creux, paie la moitié du compl. des A.S. adopté.

Nouvelles assurances Sociales:

1 Pinçon Donatien, de Maupertuis, son fils paie la moitié des frais, adopté.

2 Canivet Jules, rue de l'Industrie, le fils paie la moitié ; adopté.

3 Maurice François de Carentenval, proposé

La séance du soir étant éprouvée, la séance est levée à trois

heures quarante et les Membres présents ont signé au registre.

D. B. Gandy, Jr., by name, alias - Peter

9. L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à treize heures quarante et les Membres présentent signé au registre.

D. B. Gandy, Jr., by name, alias - Peter

fish *water* *water*

Thunbergia *Decorata* *Hourae* *taneana*

Adagio *Allegro* *Adagio* *Allegro*

W. E. Parker 1928 *W. E. Parker* 1928

~~at close~~ ~~a time~~ ~~the~~ ~~same~~ ~~time~~

Chabraham, S. J., & Shabot, M. C. (1995). The effect of age on memory for faces. *Memory, 3*, 11-26.

2. *On the other hand* *the* *same* *is* *not* *the* *case* *with* *the* *other* *two* *types* *of* *models*.

Diplococcus

[Handwritten signature]

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (319) 356-4000 or via email at mhwang@uiowa.edu.